

**Protocole sanitaire renforcé - Coronavirus - COVID-19 –
Modalités mises en œuvre au lycée Monod à compter du 16 novembre 2020 et
jusqu’au 18 décembre 2020 inclus.**

MAJ 12/11/2020

*Ce document est accompagné du protocole national produit
par le ministère de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports.*

**Lycée général et
technologique
Jacques Monod**

Le proviseur
Ph. MAUGUIN

Dossier suivi par
M. MAUGUIN

T 02 38 55 73 40
ce.0451462v
@ac-orleans-tours.fr

7 rue Léon Blum
45803 Saint-Jean-de-Braye
Cedex

Plan de continuité pédagogique (validé par Mme la Rectrice le 12/11/2020)

L’objectif est de diminuer l’effectif de l’établissement.

Au lycée Jacques Monod, le plan a été élaboré en concertation avec tous les représentants de la communauté éducative (parents, élèves, personnels) lors de réunions institutionnelles :

- Conseil de la vie lycéenne
- Conseil pédagogique
- Conseil d’administration

Les mesures adoptées sont les suivantes :

1) Alternance complète :

En 2^{nde}, 1^{ère} et terminale générales ((jusqu’à 35 élèves/ classe), rotation par ½ groupe. L’alternance Lundi – Mercredi- Vendredi// Mardi –Jeudi permet d’éviter un temps long (1 semaine) hors du lycée. Les représentants des élèves au CVL ont consulté leurs mandants internes qui, à 80% approuvent cette proposition.

Présence au lycée	Du 16 au 19/11/2020	Du 23 au 27/11/2020	Du 30/11 au 4/12/2020	Du 07 au 11/12/2020	Du 14 au 18/12/2020
Lundi – Mercredi- Vendredi	Groupes A	Groupes B	Groupes B	Groupes A	Groupes A
Mardi - Jeudi	Groupes B	Groupes A	Groupes A	Groupes B	Groupes B

2) Alternance partielle :

En série technologique **ST2S** (jusqu’à 35 élèves/ classe), les TD et TP sont en présentiel (100%), alternance en ½ groupe pour les enseignements assurés habituellement en classe complète,

En **BTS biotechnologies**, les travaux pratiques sont en présentiel (100%), alternance en ½ groupe pour les enseignements assurés habituellement en classe complète,

Présence au lycée pour les heures de classe entière (les TP et TD sont tous en présentiels)	Du 16 au 19/11/2020	Du 23 au 27/11/2020	Du 30/11 au 4/12/2020	Du 07 au 11/12/2020	Du 14 au 18/12/2020
Lundi – Mercredi- Vendredi	Groupes A	Groupes B	Groupes B	Groupes A	Groupes A
Mardi - Jeudi	Groupes B	Groupes A	Groupes A	Groupes B	Groupes B

3) Maintien de l'EDT ordinaire



En série technologique **STL** (effectif inférieur à la voie générale et majorité de cours en groupe), tous les travaux pratiques et cours ont lieu en présentiel : pas de modification des emplois du temps.

En **BTS CIRA** (faibles effectifs) tous les travaux pratiques et cours ont lieu en présentiel : pas de modification des emplois du temps.

2/3

Les internes seront accueillis toute la semaine. Ils auront à leur disposition des salles de travail pendant les journées libérées et seront prioritaires pour l'accès au CDI.

Le maintien à domicile des internes les jours où ils n'auront pas classe en présentiel n'est pas recommandé. La fatigue engendrée par les divers déplacements ne serait pas propice aux apprentissages. La présence au lycée permettra en outre un travail plus efficace grâce à une possible aide pédagogique et un accès facilité aux ressources documentaires et numériques.

L'actualisation des emplois du temps sera visible sur Pronote.

Aucune modification n'est apportée sur Pronote pour les temps en présentiel. Les autres sont nommés « à la maison », ce qui correspond à la situation des externes et des demi-pensionnaires. **ATTENTION : pour les internes « à la maison » correspond aux salles d'étude ou au CDI dans le lycée.**

Le lavage des mains ou l'utilisation d'une solution hydro alcoolique est essentiel.

Il sera réalisé a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement : gel hydro alcoolique à l'entrée,
- avant chaque repas : lavage des mains à l'entrée du restaurant scolaire,
- après être allé aux toilettes : lavage des mains,
- le soir dès l'arrivée au domicile ou à l'internat.

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs, sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité : pour la prise des repas, la nuit en internat, les pratiques sportives. A l'internat, les déplacements se font obligatoirement avec un masque.

Les parents fournissent les masques en nombre suffisant afin qu'ils puissent être changés toutes les 4 heures. Le Lycée ne peut pas prévoir le nettoyage des masques réutilisables à l'externat comme à l'internat.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Un sac plastique est prévu pour les masques sales.

Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.

Les règles de distanciation sont appliquées : à table au restaurant scolaire et dans les chambres à l'internat grâce à une modification des espaces.

Au restaurant scolaire : les élèves se rangent en file indienne pour attendre l'entrée dans le self, en respectant les distances matérialisées par du ruban adhésif. Ils gardent leur masque pour les déplacements s'installent aux places prévues, celles non utilisables sont matérialisées par un ruban adhésif orange. La distanciation d'un mètre est assurée.

La diminution du nombre de place entraîne la nécessité d'accélérer le flux d'élèves à l'entrée. Le choix des menus est donc limité et la distribution des aliments encadrée.

A l'internat, les lits sont espacés d'un mètre, chaque élève n'utilise que son propre mobilier.



Le nettoyage des sols, des grandes surfaces ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un kit de nettoyage est présent dans chaque salle de classe.

Les locaux sont aérés 5 minutes toutes les 20 minutes pendant chaque cours.

3/3

Circulation dans l'établissement :

- Le matin et au début de chaque cours, les élèves entrent directement dans leur salle de classe.
- Les récréations sont remplacées par des temps de pause en salle. Les élèves changent de salle en début de récréation.
- Si les élèves ont deux heures de cours de suite dans la même salle, la pause se fait celle-ci.
- Ils ne sortent de la salle que pour se rendre aux toilettes.
- Le sens de circulation doit être impérativement respecté :
 - ▶ Au Rez de chaussée et au deuxième étage le déplacement se fait dans le sens partie I vers partie B du bâtiment (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre)
 - ▶ Au 1er étage la circulation se fait dans le sens B vers I (sens des aiguilles d'une montre)
 - ▶ Au 3eme étage où les couloirs sont plus larges, la circulation se fait en double sens.

Les parents ont un rôle important :

- dans le respect des gestes barrières : explication à leur enfant, fourniture de masques et de mouchoirs en papier jetables;
- dans la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- pour déclarer obligatoirement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné : appel téléphonique + mail au lycée dans les délais les plus brefs.
- pour faire respecter à leur enfant les horaires afin d'éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

Communication :

En cas de questions, les infirmières (Mme Lombard et Romain) sont joignables tous les jours sauf exception (dans ce cas joindre une CPE).

En cas de signalement d'un cas par un parent, la personne d'accueil du lycée mettra celui-ci en communication avec la Direction. Les mesures seront prises en lien avec la Direction académique et l'Agence Régionale de Santé.

Si un élève présente des symptômes au lycée, il est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Les parents sont rapidement contactés par l'établissement et la marche à suivre leur est indiquée.

Le numéro de téléphone du lycée est le suivant : 02 38 55 72 30.

L'adresse mail est : ce.0451462v@ac-orleans-tours.fr